

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix-sept juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du onze juin deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

23. Tarifs de l'Accueil Jeunes 2024-2025

Monsieur GUILLON rapporte :

Chaque année, les tarifs municipaux sont actualisés par décision du Maire prise par délégation du Conseil municipal, dans la limite de l'inflation constatée durant

l'année écoulée. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer dès lors qu'il s'agit de procéder à des modifications sortant de ce cadre.

Concernant l'Accueil Jeunes municipal, ouvert au public durant les périodes de vacances scolaires, le tarif d'adhésion à l'année est un tarif unique pour l'ensemble des usagers ; celui-ci n'a pas évolué depuis sa mise en place.

Aussi, afin de renforcer l'accessibilité de cette structure aux familles et jeunes à faibles ressources, tout en revalorisant légèrement le montant de cette adhésion, il est proposé que l'adhésion annuelle soit modifiée et modulée selon la tranche de Quotient Familial (QF) de la famille.

Par ailleurs, les tarifs des activités/sorties, qui n'avaient pas été actualisés depuis la première ouverture de l'accueil jeunes en 2020, seront revalorisés, sur la base de l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation hors tabac, publié en mars 2024, soit 2,13 %.

I. TARIFICATION ADHESION ANNUELLE 2024-2025

Bien que l'Accueil Jeunes s'inscrive dans des modalités d'accueil souples, la structure est réservée à celles et ceux qui se sont préalablement inscrits sur le plan administratif. Cette inscription, valable pour une année, s'accompagne de la transmission de la fiche sanitaire du jeune. Elle donne lieu au paiement d'une adhésion annuelle, dès lors que le jeune a fréquenté au moins une fois la structure. Le montant d'adhésion est mis en paiement dans le cadre de la facturation mensuelle établie par l'Espace Famille. Il est actuellement de 5 € pour l'ensemble des usagers.

Pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, il est proposé que l'adhésion annuelle soit désormais modulée selon la tranche de quotient familial de la famille :

- 5 € pour les familles orvaltaises en QF 1 et QF 2 ;
- 7,50 € pour les autres familles.

II. TARIFICATION ACTIVITES ET SORTIES 2024-2025

Dans le cadre du fonctionnement de la structure, la Ville est susceptible de proposer aux inscrits de l'Accueil Jeunes des sorties et animations payantes. Ces sorties et animations donnent lieu à une tarification progressive selon le coût de l'activité, le quotient familial de l'inscrit et son lieu de résidence.

Pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, la grille de tarifs est revalorisée à hauteur de 2,13 % :

		Orvaltais : QF inférieur à 900 €	Orvaltais : QF > ou = 900 € et < ou = à 1 800 €	Orvaltais : QF > 1 800 € Et Non Orvaltais
TARIFS ACTIVITÉ SELON QF				
Tarif A	coût d'activité entre 2 € et 5 € par jeune	1,25 €	1,78 €	2,50 €
Tarif B	coût d'activité > 5 € et < ou = à 8 € par jeune	2,33 €	3,32 €	4,65 €
Tarif C	coût d'activité > 8 € et < ou = à 10 € par jeune	3,22 €	4,60 €	6,43 €
Tarif D	coût d'activité > 10 € et < ou = 12 € par jeune	3,93 €	5,62 €	7,86 €
Tarif E	coût d'activité > 12 € et < ou = à 15 € par jeune	4,83 €	6,90 €	9,65 €
Tarif F	coût d'activité > 15 € et < ou = à 18 € par jeune	5,90 €	8,42 €	11,80 €
Tarif G	coût d'activité > 18 € et < ou = à 20 € par jeune	6,79 €	9,69 €	13,58 €

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés ci-dessus pour l'Accueil Jeunes. Ces tarifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 18 juin 2024

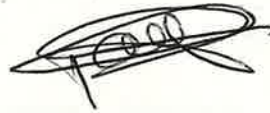
Pour le Maire
Le Directeur général adjoint



François BONNEAU



La secrétaire de séance



Linda PAYET

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **19 JUIN 2024**

Et par publication le : **19 JUIN 2024**